

Non respect temps de repos +Astreinte

Par Jerem45000, le 11/04/2019 à 15:38

Bonjour.

Au mois d aout j ai effectué 2 semaine de travail sans repos du 13 au 25 aout.la première semaine etait ma semaine d astreinte ou j ai effectué 59h15 de travail. Comment son payé les dimanche travaillé et puis je demander dédommagement pour non respect du repos hebdomadaire ?

Par morobar, le 12/04/2019 à 08:22

Bonjour,

Attention le temps d'astreinte n'est pas du temps de travail.

Seul le tribunal (conseil des prudhommes) peut accorder des D.I. quel qu'en soit la raison. Après on peut négocier avec l'employeur.

Par Jerem45000, le 12/04/2019 à 09:11

Bienur le temps d astreinte n'est pas du temps de travail sauf si vous etes appelé dans ce cas oui c est du temps de travail

Par AlainD67, le 12/04/2019 à 11:39

Bonjour,

Travailler 59 heures, sans jour de repos est complètement illégal. La limite étant 48 heures par semaine et il faut au moins un jour de repos.

Pour connaitre le paiement du dimanche il faut voir ce que dit votre convention collective.

Pour infos les majorations se cumulent. Vous devez avoir les majoration heures sup (25% les 8 premières puis 50%),sauf si votre convention collective prévoit autre chose, la majoration heure du dimanche et le repos compensateur pour heures sup à voir dans votre convention collective.

Par Jerem45000, le 12/04/2019 à 11:45

Bonjour. Oui sur la semaine a 59h lui me paye seulement 8h a 25% et 2h a 50% alors que j ai un contrat a 35heures. J ai le droit de demander des dommage et intérêt pour le non respect du repos ?

Bonne journée

Par AlainD67, le 12/04/2019 à 13:18

Oui au prud'homme vous pouvez demander des DI mais pour un seul dimanche ça ne va pas aller loin.

Vous pouvez aussi demander le paiement de toutes les heures sup et le repos compensateur qui va avec.

Par Jerem45000, le 12/04/2019 à 13:47

A savoir qu il payé jamais le salaire a la même date et parfois le payé en 2 fois. Et nous fesait rouler avec des véhicules non a jour niveau carte grise

Par morobar, le 12/04/2019 à 16:51

OK domaine du transport.

Ne pas confondre amplitude et temps de travail.

Ne pas confondre dimanche hors domicile et absence de repos.

Il serait donc utile de nous décrire le planning des heures qui conduit à ce cumul, peu ordinaire dans le transport, en tout cas au niveau des entreprises françaises, je ne parle pas des ukrainiens ou kazakhs.

Par Jerem45000, le 12/04/2019 à 20:50

Transport de produit pharmaceutique sang et greffe

Par morobar, le 13/04/2019 à 07:57

J'ai bien connu ce type d'entreprise bien qu'échappant à mes responsabilités et domaine d'activité, et bien peu exerçaient comme vous l'évoquez.

Il vous est demandé d'exposer le planning qui conduit aux horaires indiqués.

Par Jerem45000, le 13/04/2019 à 08:02

Je ne peut pas transmettre de fichier dommage